



Plan de prévention du bruit de l'environnement PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des voies communales

téléchargement des :

[Note exposant les résultats du plan prévention du bruit dans l'environnement](#)

[PPBE VC Échéance 3 Période 2018-2023](#)
[couvre le PPBE VC Échéance 2 Période 2013-2018](#)

et de

[la délibération du rapport approuvée en date du 25 avril 2019](#)

Consultation du public

En application de la Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, la commune de Bandol a l'obligation de définir un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les voies communales (VC) identifiées par l'autorité compétente, à savoir le Préfet du Var.

Le projet de PPBE VC établi par la commune a été soumis à la consultation du public du 4 février 2019 au 5 avril 2019.

[Télécharger le projet](#)

LE REGISTRE DE RECUEIL DE VOS OBSERVATIONS EST A VOTRE DISPOSITION AU :

POLE ADMINISTRATIF - 11 RUE DE ÉCOLES - BANDOL.

Pour une durée de deux mois du 4 février 2019 au 5 avril 2019 inclus,

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

04 94 29 12 30

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui



Km/h
%
Km

Demain

